

PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE OU AYANT UN HANDICAP

FORMULAIRE POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

POURQUOI CE TYPE DE SYSTÈME D'IDENTIFICATION ?

Il fut un temps où des organismes distribuaient des autocollants que les personnes à mobilité réduite devaient installer dans une fenêtre, à la vue des pompiers. Toutefois, ce système s'est avéré peu sécuritaire à cause de l'information qu'il rendait accessible à tous les passants.

L'utilisation de notre système informatisé facilite l'accès à l'information pour les pompiers lors d'un appel d'urgence à l'adresse de la personne à mobilité réduite. De plus, il est possible d'avoir plus d'information sur le type d'incapacité de la personne.

À QUI S'ADRESSE CE FORMULAIRE ?

À toute personne vivant dans une résidence privée et qui ne pourrait pas évacuer par ses propres moyens en cas d'urgence.

POURQUOI COMPLÉTER CE FORMULAIRE ?

En complétant le formulaire et en le retournant au service de Sécurité incendie, cela permet aux pompiers, sur réception d'un appel d'urgence, d'avoir accès rapidement à de l'information sur votre condition.

EST-CE QUE L'INFORMATION EST CONFIDENTIELLE ?

Toute information reçue est, dans un premier temps, entrée dans un programme informatisé et, par la suite, classée dans la voûte du Service. Seules les personnes chargées de saisir l'information et les pompiers « en situation d'urgence » à votre adresse y auront accès.

À QUELLE FRÉQUENCE UNE MISE A JOUR DE L'INFORMATION EST NÉCESSAIRE ?

En cas de changement dans l'état de la personne, de décès, d'hospitalisation à long terme ou de déménagement, **le service de Sécurité incendie doit en être avisé dans les plus brefs délais.**

Personne à mobilité réduite... dormez sur vos deux oreilles!

Si vous avez une mobilité réduite en raison de votre âge ou d'une déficience motrice, visuelle, auditive ou autre, vous vous inquiétez peut-être à la perspective d'une évacuation d'urgence de votre domicile en cas de sinistre.

Sachez que le service de Sécurité incendie dispose d'un programme informatisé qui permet aux pompiers de repérer et d'évacuer toute personne ayant un problème de mobilité.

Vous ou vos proches pouvez informer les pompiers en remplissant la partie détachable de cette fiche. **En cas de décès, d'hospitalisation à long terme ou de déménagement, le service de Sécurité incendie doit être averti immédiatement.**

Les renseignements sont strictement confidentiels. Profitez rapidement de ce service efficace et gratuit.

À remplir et faire parvenir à l'adresse ci-dessous ou à la caserne la plus proche de chez-vous.

Nom de la personne à mobilité réduite _____

Prénom _____

Adresse, appartement _____

Téléphone _____

Déficience _____

Année de naissance _____

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom _____ Prénom _____

Téléphone _____

Retournez au :
Service de Sécurité incendie
Division Prévention
6775, avenue Prévert
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2R 1A7

**Pour plus de
renseignements :**
450 778-8550

Ville de Saint-Hyacinthe